

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022 DELIBERATION N° 2022-91

L'an deux mille vingt-deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents: Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUI, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir: Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Seye SENE ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUI, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Ingrid LAFON, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | **Avenants aux contrats de la référente PLIE et de la psychologue** sociale

Depuis le 1^{er} octobre 2015, a été recrutée une psychologue sociale au sein de la collectivité, afin d'assurer un accompagnement individualisé des agents et d'aider la collectivité à apporter des solutions individuelles et collectives aux situations problématiques des services.

La collectivité s'est engagée dans le développement d'un axe fort de prévention des risques psychosociaux, s'appuyant sur la cellule prévention composée de la psychologue sociale, le conseiller prévention, l'assistante sociale et le service de médecine préventive du CDG 33.

Dans ce cadre, les missions de la psychologue sociale ont vocation à être renforcées et le temps de travail actuel de l'agent ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes des agents.

Il est par conséquent proposé d'augmenter son temps de travail en le portant de 32 à 50 heures mensuelles (33% d'un temps complet).

Une des deux référentes PLIE est en poste au sein de la collectivité depuis le 01 avril 2013. Elle est positionnée sur le 7ème échelon du grade d'attaché territorial depuis le 01 juillet 2019.

Compte tenu de son ancienneté sur l'indice afférent à cet échelon, il est proposé de modifier par avenant son contrat en référence à l'échelon 8 du grade d'Attaché (IB 946 IM 768).

Il est à noter que la demande est intégrée dans le plan de financement lié à la demande de subvention FSE pour les postes de référent.e.s PLIE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022 DELIBERATION N° 2022-91

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par, 34 voix pour 0 abstention 0 voix contre

Valide ces modifications de contrats de travail et autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220530-2022-91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022 Publication : 10/06/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.